

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Délibération n° 20260423.5

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 14
Présents : 13	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec procuration : 1	- dont « abstention » : 0
Absent excusé :	
Absent : 0	

Le jeudi 23 avril 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 18/04/2026 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Hélène TESTARD, Carine TONDELA, Julie TROTOBAS et Messieurs Eric BADIN, Boris COUSSINET, Yoann LEVÉQUE, Thibaut MARTINEZ, Raphaël RAISSON, Patrick ROCHE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Aude DABOUT

OBJET :

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

A l'issue des dernières élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans notre commune.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), **une commission communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.** La durée du mandat des membre de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). A toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal **soit avant le 21/05/2026.** Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal, soit 24 personnes.

En l'absence de proposition ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions, le Directeur Départemental des Finances Publiques sera dans l'obligation de procéder à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Suite à une demande par mail aux anciens commissaires sur leur volonté ou non de poursuivre leur action au sein de cette commission, Monsieur le Maire vous propose les 24 personnes suivantes :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	DABOUT	Marie-Aude
Monsieur	MATHIEUX	Jean
Madame	RUFFIER	Jocelyne
Madame	TESTARD	Hélène
Madame	DUSSUC	Françoise
Monsieur	BENMERGUI	Philippe
Madame	BERGER	Florence
Monsieur	BENOIT	Marc
Monsieur	MARTINEZ	Thibaut
Madame	ROCHE	Alexandra
Madame	DARBON	Amandine
Monsieur	LEVEQUE	Yoann
Monsieur	VENIERE	Yann
Monsieur	TROTOBAS	Cécile
Monsieur	DELAYE	Stéphane
Monsieur	MAZUIR	Marcel
Madame	TONDELA	Carine
Monsieur	COUSSINET	Boris
Monsieur	RAISSON	Raphaël
Monsieur	BEAUVALLET	Christopher
Madame	BERTRAND	Nathalie
Monsieur	RAFFY	Lionel
Monsieur	GAILLOT	Richard
Monsieur	BADIN	Eric

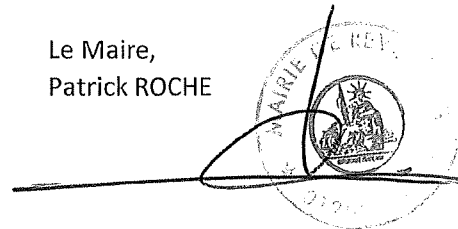
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE cette liste et de la présenter au directeur départemental/régional des Finances Publiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

28 AVR. 2026

Le Maire,
Patrick ROCHE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20260428-20260423-5-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026